



Décision de radiodiffusion CRTC 2015-299

Version PDF

Ottawa, le 7 juillet 2015

Gol TV (Canada) Ltd.
L'ensemble du Canada

Demande 2015-0474-6, reçue le 21 mai 2015

Gol TV – Révocation de licence

1. Gol TV (Canada) Ltd. a demandé la révocation de la licence de radiodiffusion qu'il détient relativement au service de catégorie B spécialisé de langue anglaise Gol TV, initialement accordée dans *The Soccer Net – service spécialisé de catégorie 2*, décision de radiodiffusion CRTC 2005-380, 3 août 2005. Le titulaire a indiqué dans sa demande qu'il cesserait l'exploitation du service à compter du 31 août 2015.
2. Compte tenu de la demande du titulaire et conformément aux articles 9(1)e) et 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, le Conseil **révoque** la licence de radiodiffusion attribuée à Gol TV (Canada) Ltd. à l'égard du service susmentionné en date du 31 août 2015.

Secrétaire général